

Charte du territoire engagé dans la rénovation performante

Nous, représentants élus de Grand Chambéry prenant la mesure des enjeux climatiques et de lutte contre la précarité énergétique, en accord avec les objectifs nationaux de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre, souhaitons résolument favoriser sur notre territoire la mise en œuvre d'écosystèmes pérennes associant acteurs publics et privés, avec pour ambition de rendre visible, professionnelle et accessible la rénovation performante¹ des maisons.

Conscients des défis que pose cette résolution - structuration du marché, création d'emplois qualifiés, sensibilisation et accompagnement de l'ensemble des bénéficiaires, en particulier des plus fragiles, etc. - et des efforts nécessaires à sa mise en œuvre, nous avons choisi de nouer un partenariat durable avec l'entreprise solidaire Dorémi au regard, notamment, des apports du **Programme de Certificats d'économie d'énergie Facilaréno 2** sur notre territoire, et de prendre au nom de la collectivité les engagements suivants :

1. **Privilégier des rénovations performantes** et en **assurer la promotion** auprès de l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux du territoire ;
2. **Disposer d'au moins un interlocuteur, bien identifié**, disponible, informé et formé aux spécificités de la rénovation performante ;
3. **Conduire toute action incitative** favorisant la **formation** des professionnels du bâtiment du territoire en faveur de la rénovation performante ;
4. **Piloter tout partenariat** utile à la rénovation performante **avec les acteurs locaux** en charge des questions de rénovation énergétique ;
5. **Encourager** par tout moyen **les initiatives** en faveur de la rénovation performante ;
6. **Inciter les professionnels du bâtiment** participant à la rénovation performante à **coopérer** efficacement ;
7. **Valoriser les acteurs locaux et nationaux compétents** pour accompagner et mettre en œuvre des rénovations performantes ;
8. **Assurer** ou veiller à ce que soit assuré sur le territoire **un accompagnement de qualité des propriétaires pour les aider** à s'orienter puis à mener une rénovation performante ;
9. Travailler à la mobilisation, à l'appropriation et à la production de **dispositifs financiers** au service du financement de la rénovation performante ;
10. Contribuer à la mise en place **d'outils et de démarches au bénéfice de la rénovation performante** et utiliser les outils et démarches existantes pour fluidifier les processus et les démarches entre acteurs ;
11. Participer aux **réseaux d'acteurs en faveur de la rénovation performante**.

Le _____, à Chambéry.

Signataire(s) Thierry Repentin qualité Vice Président à l'Habitat et au Foncier associé

¹ 17bis de l'Article L.111-1 du Code de la Construction et de l'Habitat
renovation-doremi.com